



Décision de radiodiffusion CRTC 2011-197

Version PDF

Ottawa, le 18 mars 2011

Diverses entreprises de programmation de radio
L'ensemble du Canada

Renouvellements administratifs

1. Le Conseil **renouvelle** les licences de radiodiffusion des entreprises de programmation de radio énoncées à l'annexe de la présente décision, du 1^{er} avril 2011 au 31 août 2011, selon les mêmes modalités et conditions de licence que celles en vigueur dans les licences actuelles.
2. La présente décision ne règle d'aucune façon les questions que pourraient soulever les renouvellements de ces licences. Les parties intéressées pourront soumettre leurs commentaires en temps opportun.

Secrétaire général

**La présente décision doit être annexée à chaque licence.*

Annexe à la décision de radiodiffusion CRTC 2011-197

Titulaire	Indicatif d'appel et localité
Radio commerciale	
Nouveau-Brunswick	
Astral Media Radio Atlantique inc.	CKBC-FM Bathurst
Ontario	
MZ Media Inc.	CFMZ-FM Toronto
MZ Media Inc.	CFMX-FM Cobourg